

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420  
-----

N° 2015-33

Séance du 05 juin 2015

L'an deux mil quinze et le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.



**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s) :**

**Absent(s) non représenté(s) :** M. RICHIER Jacques, M. BORGOGNO Christophe

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : SUBVENTIONS**

Le Maire précise au Conseil Municipal que pour des raisons internes au Comité, la fête nationale du 14 juillet sera organisée cette année par le Comité des fêtes de la Roche et non celui de la Bolline.

Il souhaite alors réajuster les subventions allouées aux différents comités des fêtes lors du vote du Budget Primitif 2015 du dernier Conseil Municipal.

Il propose pour 2015 les subventions suivantes pour les 3 comités :

Comité des fêtes de la Bolline	300 €
Comité des fêtes de Saint Dalmas	300 €
Comité des fêtes de la Roche	1 800.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** d'allouer les subventions ci-dessus,

**AUTORISE** M. Le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tout document à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 08/06/2015



LE MAIRE,  
*Fernand Blanchi*  
FERNAND BLANCHI